

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ECO 001-180/08/CC

■ Opération d'Intérêt National Euroméditerranée. Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour l'année 2008 - Approbation d'une convention DGDEDGA 08/670/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Selon délibération n° ECO1/767/CC du 10/10/2005, le Conseil de Communauté a approuvé le protocole de partenariat de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée pour la période 2006-2012.

Ce protocole a été signé par l'ensemble des partenaires le 15 décembre 2005 et organise avec le protocole financier 2000-2006 les financements publics de l'OIN Euroméditerranée.

Ainsi en 2008 pour financer ses actions et opérations, l'EPAEM prévoit d'appeler un montant de 31.6 millions d'euros de participations auprès des partenaires publics de l'opération (Etat, collectivités locales, EPCI).

Ces opérations ont fait l'objet d'une discussion budgétaire au sein de l'EPAEM et chaque collectivité partenaire devra approuver les engagements financiers annuels qui lui incombent.

La participation proposée en 2008 pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est évaluée à 3 millions d'euros, somme correspondant aux principes du protocole de partenariat 2006-2012 (financement apporté au titre de l'achèvement du précédent protocole financier 2000-2006 et financement nécessité par les opérations nouvelles 2006-2012) ainsi qu'aux besoins de financement du budget 2008 de l'EPAEM tel qu'adopté par son Conseil d'Administration dans sa séance du 14 décembre 2007 pour des montants de 37,244 M€ en autorisations de programme et de 46,512 M€ en crédits de paiement.

Ce budget 2008 reflète la poursuite de la montée en puissance des opérations Cité de la Méditerranée et St Charles et de la bonne réalisation du projet Joliette.

En outre, 2008 verra l'engagement de la quasi totalité des chantiers structurants de l'opération : Axe Littoral sens Nord Sud, carrefour A7 Leclerc, espace St Jean J4 ainsi que de nombreux chantiers d'immeubles avec plus de 350 000m2 de planchers dont la construction s'ajoutera aux chantier de la tour CMA-CGM actuellement en cours.

Le projet Joliette verra en 2008, outre la poursuite des programmes publics et privés déjà engagés, l'engagement de la seconde phase de l'opération trame Mirès, la suite des travaux du boulevard de Dunkerque et le lancement de la dernière phase -jardin et place Mirès- qui accompagnent la prolongation de la ligne de tramway et la réalisation du parvis d'Euromed Center.

Fin 2008, toutes les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des opérations de la ZAC Joliette devraient être réalisées et les marchés de démolition, concernant notamment les emprises du futur programme de l'îlot M3, réalisées.

La place de la Joliette fera l'objet d'une étude de programmation qui lui permette le moment venu de répondre à l'évolution intervenue depuis 10 ans.

Le projet St Charles sera marqué par deux événements importants :

- le lancement effectif de la première tranche des travaux de l'échangeur A7 Leclerc,
- la désignation de l'équipe lauréate de l'étude de définition de la porte d'Aix.

Il verra également la poursuite des programmes Constructa et Sogima dans l'îlot Bernard du Bois, la poursuite des opérations OZANAM et Jules Ferry ainsi que des aménagements des abords du pôle transport St Charles, notamment le bd Nédelec partie haute ainsi qu'une partie de la place Victor Hugo et de la zone située face à l'Université.

Le projet Cité de la Méditerranée a vu fin 2007 sa programmation générale évoluer avec le regroupement des hôpitaux Paul Desbief et Ambroise Paré, nouvel établissement de santé constituant un équipement structurant majeur des quartiers.

Le dossier de réalisation de la ZAC Cité de la Méditerranée est révisé en conséquence, et les études projet des marchés de maîtrise d'œuvre du Bd du Littoral et du J4 lancées en même temps que celles concernant la création des voies Nouvelle et Louis de Grâce pour la desserte de la tour CMA-CGM.

D'autre part, les travaux de démolition du viaduc autoroutier pour la réalisation de l'Axe Littoral sens Nord Sud débiteront au second semestre 2008 pour une mise en service effective prévue à mi 2010.

Les opérations de rénovation urbaine verront la relance de la procédure concernant la Halle Kléber et l'engagement de l'opération d'aménagement des places Strasbourg et Roussel de même que des acquisitions foncières dans le cadre des opérations ANRU.

Les différentes actions menées dans le cadre de la gestion urbaine- développement local et emploi- seront poursuivies (Maison d'Euroméditerranée, ateliers de découvertes urbaines, actions emploi notamment).

Les études urbaines doivent en particulier renforcer l'ancrage de l'opération dans sa démarche de développement durable compte tenu de l'accélération de la réalisation de projets importants et du lancement effectif du projet d'extension du périmètre de l'OIN.

Le développement économique, au centre de l'action de l'opération, verra la poursuite de la stratégie engagée en 2007 avec un accent important sur les postes « promotion et communication » permettant d'augmenter la visibilité de l'opération pour préparer la commercialisation de l'offre immobilière à venir pour la période 2009-2011. En particulier, les actions de rayonnement international de l'opération (Sommet Euroméditerranéen d'Investissement, Semaine de la Méditerranée) sont centrales pour 2008 avec la réalisation de l'importante étude de programmation sur les équipements métropolitains que l'EPAEM doit envisager pour son extension.

La communication grand public prévoit une refonte complète du site internet de l'opération ainsi que la création des outils nécessaires aux relations presse et aux événements.

Dans l'ensemble *les moyens généraux* (études urbaines, promotion économique et communication, fonctionnement général) sont en progression sur 2008, ce qui est essentiellement dû à l'augmentation des coûts de fonctionnement général.

Le budget 2008 permet également le lancement des études économiques, urbaines et techniques nécessaires pour engager ensuite la phase opérationnelle de l'extension du périmètre : il s'agit de préparer le schéma urbain, la programmation économique et le lancement du concours d'urbanisme à la fin du premier trimestre 2008.

Des études spécifiques sont également nécessaires : études foncières, études de pollution, études trafic et de circulation, avec la nécessité d'une assistance à maîtrise d'ouvrage Haute Qualité Environnementale.

La convention de financement proposée prévoit deux versements échelonnés sur appels de fonds de l'EPAEM correspondant aux besoins prévisionnels de l'EPAEM en 2008 ainsi qu'un compte rendu de l'exécution de cette convention qui sera présenté à l'issue de l'exercice budgétaire :

- 1^{er} versement de 2 000 000€ en juillet 2008,
- 2^{ème} versement de 1 000 000€ en octobre 2008

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le Décret n°95-1102 modifié du 13 octobre 1995 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée ;
- Le Décret n°95-1103 du 13 octobre 1995 inscrivant l'opération d'aménagement Euroméditerranée par les Opérations d'Intérêt National ;
- Le protocole financier 2006-2012 du 15 décembre 2005 ;
- La délibération ECO 1/767/CC du 10/10/2005 approuvant le protocole de partenariat de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée 2006-2012 ;
- La délibération ECO 5/872/CC du 17/12/2004 portant approbation de l'autorisation de programme pour la période 2005-2006 ;
- La délibération ECO 1/170/CC du 30/03/2006 portant approbation de l'autorisation de programme pour la période 2006-2012 ;
- La délibération du 14/12/2007 de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée approuvant le budget 2008

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le caractère essentiel de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée
- La cohérence de cet investissement avec la stratégie de développement économique de MPM, « Marseille Provence métropole euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance », votée au Conseil de Communauté du 17 décembre 2007.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée déterminant les conditions de participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole fixés à 3 Millions d'euros au financement des opérations de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour l'année 2008.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine, sous politique B330, nature 20418, fonction 90.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Développement économique - Zones
d'Aménagement concerté

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Louis TOURRET

Jean-Claude GAUDIN